



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 19 Juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Au 17 juillet 2022, **7 bassins versants sont en crise (Vaudelle-Merdereau-Orthe, Affluents de la Sarthe médiane, Vive-Parence, Braye, Anille-Veuve-Tusson, Argance et Aune), 4 bassins sont en alerte renforcée (Sarthe aval, Gée, Vaige-Taude-Erve et Dué-Narais) et 3 bassins versants sont en alerte (Sarthe amont, Vègre et Deux Fonts).**

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020 (cf pièce jointe).

Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins versants de l'Orne Saosnoise, Huisne et Loir.**

Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ce bassin pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe :

<http://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html>

Situation au 17 Juillet 2022 des zones d'alerte par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020

